



pension alimentaire durant les Congés

Par **smathieu69**, le **09/08/2011** à **20:01**

Bonjour

Je suis divorcé depuis 5 ans et j'ai 2 enfants de 7 e 12 ans dont j'ai la garde 1 weekend sur 2

Je les prends également durant les congés scolaires (pour moitié des vacances)

Je traverse des difficultés financières et afin de gérer au mieux mon budget pour qu'ils ne manquent de rien lorsque je les accueille, je trouve injuste de continuer à verser la pension lorsqu'ils sont en vacances chez moi (belle plus value pour mon ex...)

Durant les congés d'été je prends mes enfants 1 mois sur les 2 mais je verse la pension à leur mère alors que durant cette période tous les frais de vie sont à ma charge + la pension

Puis-je saisir un juge pour éviter de verser la pension au prorata du temps qu'il passe avec moi durant les congés scolaires (en particulier l'été)

Merci de vos éclaircissements ou conseils

Par **Domil**, le **09/08/2011** à **20:04**

non.

La pension alimentaire est calculée annuellement donc prenant déjà en compte les périodes où les enfants sont chez vous. Ensuite elle est divisée par 12 par commodité.

[citation](belle plus value pour mon ex...) [/citation] non. Celui qui n'a pas la résidence des enfants ne paie JAMAIS sa part réelle de ce que coûte un enfant.

Un enfant ça ne fait pas que manger et avoir besoin de vêtements, c'est plus d'électricité, d'eau, de produits ménagers, d'usure des appareils ménagers, de produits d'hygiène, de meubles, de linge de maison, de loyer etc. etc. etc.

Plus de loyer ???